

Motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses et Pierre Maudet: «Réalisation d'une passerelle Champel-Vessy sur l'Arve».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2004, dans le rapport M-321 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager dans les plus brefs délais les études nécessaires à la réalisation de la traversée de l'Arve et de présenter une demande de crédit de construction.

Cette traversée permettra de relier l'arrêt du bus N° 3 au centre sportif de Vessy et de diminuer le trafic automobile dans la région de ce centre.

Seuls les piétons et les cyclistes emprunteront la passerelle Champel-Vessy.

Par ailleurs, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre en compte les mesures environnementales exprimées dans la motion M-312, intitulée «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!»